

TUNIS, le 29 Avril 1977

Le Ministre de l'Education Nationale

à

MM. les Directeurs d'Administration Centrale

- les Doyens et Directeur d'Etablissements d'enseignement supérieur et de Recherche Scientifique
- les Délégués Régionaux de l'Enseignement Secondaire.

Circulaire N° 102 /77
émanant du centre
National Pédagogique

O B J E T : Préparation du budget prévisionnel du Centre National Pédagogique.-

Afin de permettre au Centre National Pédagogique de préparer son budget de fonctionnement pour l'année 1978 dans les meilleures conditions et d'élaborer avec précision sa licence annuelle d'importation, je vous prie de bien vouloir communiquer à Monsieur le Directeur du Centre National Pédagogique et ce avant le 10 Mai 1977 :

1°) le montant des crédits globaux prévus pour l'acquisition des équipements scientifiques et techniques à importer par l'intermédiaire du Centre National Pédagogique.

2°) le montant des crédits réservés à l'acquisition des ouvrages, périodiques et abonnements importés.

3°) le montant des sommes approximatives réservées à l'acquisition des équipements de sciences naturelles et autres moyens d'enseignement produits par le Centre National Pédagogique.

Par ailleurs il importe de communiquer, en même temps que les renseignements sus-visés, la liste des équipements dont l'importation devra avoir lieu au cours de l'année 1978.

Il ne vous échappe pas que la communication de ces informations en temps opportun est de nature à améliorer le processus d'acquisition des équipements. Aussi vous saurais-je gré de veiller personnellement, dans la mesure du possible, à l'application des mesures sus-visées./.

Le MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

MOHAMED MZALI.